Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_147-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_09_147

Objet : Intégration des parcelles communautaires dans le projet de RNR

LE JEUDI 24 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, KERSUAL Joëlle, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, ZILLER Fanny.

Représentés : BERRIVIN Annie (pouvoir à PLOUHINEC Lucien), BEST Célia (pouvoir à TRUCHETET Jean-Armand), BOURDON Fabien (pouvoir à GUENOLE Claudie), CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), QUERE Micheline (pouvoir à HUET Jean Baptiste), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joëlle), VIVIEN Nelly (pouvoir à RONARC'H Philippe)

Absent excusé : LE GAC Morvan

Absents : GENTRIC Guénolé, LAGADEC Patrice

Secrétaire de séance : BUREL Michèle

Date de convocation et de publication : 17 septembre 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 32
Votants : 32
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Olivier PORS, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que le projet de RNR est porté depuis 2021 par les communautés de communes bigoudènes. Le dossier, validé par le comité de pilotage du projet et les conseils communautaires de la CCHPB et de la CCPBS, a été déposé au conseil régional fin juillet 2025.
Le contenu du projet est présenté dans le dossier synthétique ***en annexe du rapport***.

À la suite de la publication du bilan des consultations réglementaires le 22 avril dernier, les propriétaires sont actuellement sollicités quant à leur accord formel pour le classement de leurs parcelles.

La CCHPB est propriétaire de 4 parcelles sur la commune de Plovan qui sont concernées par le périmètre du projet (parcelles cadastrales ZA 1, ZA 2, ZA 156 et ZA 685, pour une surface totale de 3 335 m²).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_147-DE

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12/09/2024 et du 01/09/2026, pour le classement de ces parcelles en réserve naturelle régionale,

Sur proposition de Olivier PORS,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Donne** son accord, pour le classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR), des parcelles ZA 1, ZA 2, ZA 156 et ZA 685, situées sur la commune de Plovan, pour une durée de 10 ans, tacitement reconductible ;
- **S'engage à** respecter toutes les obligations du règlement tenant à ce classement.

La secrétaire de séance,
Michèle BUREL

Le Président
Philippe RONARC'H